



PLAN LOCAL D'URBANISME DE SEPT SAULX

Mise en compatibilité dans le cadre d'une
déclaration de projet

Bilan de la concertation

Par arrêté n°CUGR-DUAUARM-PTVCMR 2022-27 du 21 Décembre 2022, la Communauté urbaine du Grand Reims a prescrit la mise en compatibilité dans le cadre d'une déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sept Saulx.

Conformément à l'article L103-2 1 du Code de l'urbanisme, le dossier de mise en compatibilité fait l'objet d'une concertation du 4 septembre 2023 au 20 octobre 2023 à 11h00.

Les pièces du dossier et un registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé, étaient tenus à la disposition du public à la mairie de Sept Saulx et/ou sur le site : www.grandreims.fr. Il pouvait y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à la Communauté urbaine du Grand Reims.

Cette concertation n'a fait l'objet d'aucune observation.